

Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales

Déclaration du groupe UNAF

La question des discriminations a pris une place croissante dans la société française ces dernières décennies. La justice, mais également l'égalité et la fraternité réclament d'agir sur ce thème, autant que le respect élémentaire de la dignité des personnes, pour ce qu'elles sont et pour les fonctions qu'elles occupent.

Avec cet avis, l'assemblée de la société civile contribue à lutter contre un type de discrimination au sein de l'entreprise ou des services publics : les discriminations syndicales. Parce que celles-ci constituent un frein à un dialogue social de qualité, pourtant régulièrement affiché comme une nécessité, le groupe de l'UNAF souscrit non seulement au constat posé dans cet avis, mais également aux 23 propositions. Ce travail est d'autant plus délicat qu'il pointe un manque de quantification lié trop souvent au caractère diffus voire furtif de cette réalité, il s'oriente davantage vers une analyse qualitative des mécanismes en jeu, qui ne remet pas en cause pour autant les propositions formulées.

Ainsi, parce que les mandats ont une durée limitée, le regard porté ne peut se limiter à la stricte fonction syndicale mais doit englober toute la réalité professionnelle des intéressés. Les compétences, les savoir-faire, le retour à l'activité professionnelle constituent des enjeux, autant pour l'entreprise que pour le professionnel lui-même. Car il faut réaffirmer ici que l'engagement pour la défense de l'intérêt général ne doit pas être considéré comme antinomique avec le professionnalisme dans son métier, dans la durée.

Au quotidien, il est vrai que l'activité syndicale est porteuse d'un rythme et de contraintes propres, pouvant interférer avec les objectifs ou impératifs du service ou de l'activité de son entité. La formation des professionnels en charge de l'encadrement, à la gestion de ces interactions, constitue donc un défi tout particulier car c'est à eux qu'il convient de faire vivre en pratique les valeurs ou les intentions affichées par l'employeur.

Plus largement, cet avis insiste sur les moyens du repérage, de la prévention, sur la nécessité d'améliorer le dispositif statistique, sur la valorisation de l'engagement – syndical en la circonstance - ou la promotion des élections professionnelles. Tous ces axes sont utiles et pourraient être élargis à d'autres secteurs.

La variété des situations selon la taille, l'organisation, le type voire la culture d'entreprise entraîne une grande complexité et a conduit pour cet avis à une approche tout à la fois prudente, équilibrée et néanmoins volontariste, que nous souhaitons saluer.

Le groupe de l'UNAF salue ce travail collectif et utile en souhaitant qu'il inspire les rédacteurs des futures ordonnances. Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.